



Métabief

25

26

27

28

JUILLET 2024

22^e FESTIVAL DE LA
PAILLE

CHARTRE 2024

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU FESTIVAL DE LA PAILLE
RESTAURATION - STANDS

 Le Festival de la Paille s'implique depuis ses débuts dans la lutte contre le réchauffement climatique, les inégalités et pour l'économie responsable. Depuis sa création en 2000, le Collectif Organisation met un point d'honneur à intégrer les thématiques de développement durable dans l'organisation du festival. Cela passe par le tri et le traitement des déchets qui est mis en place et valorisé avec Préal Haut-Doubs, le travail continu avec des producteurs locaux et régionaux, aussi bien dans l'alimentation que dans les autres postes de dépenses (la réduction de la consommation d'énergies, la maîtrise de la consommation d'eau, les mobilités) dans l'insertion sociale et la sensibilisation. Plus qu'une démarche, le développement durable se décline dans les valeurs que l'on porte et fait corps avec les orientations de l'association.

Le festival est guidé notamment par "la charte de développement durable pour les festivals" qui propose une démarche globale en matière d'éco-responsabilité, afin de :

- Contribuer à la lutte contre le changement climatique ;
- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ;
- Participer à la cohésion sociale et à la solidarité entre les territoires et les générations ;
- Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains et ainsi contribuer à des relations sociales apaisées ;
- Permettre une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables et raisonnés.

Le festival souhaite proposer une offre de restauration durable et locale, comme cela est présenté dans la présente charte.

ACTION 1 : PRIVILÉGIER LES PRODUITS LOCAUX, DE SAISON ET ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Chaque stand est encouragé à privilégier l'utilisation de **produits provenant de producteurs locaux situés dans le Haut-Doubs, le Doubs ou dans un rayon de moins de 200 km** de l'événement. Si ce n'est pas possible, et après validation de l'organisation, le stand pourra se fournir dans un périmètre plus éloigné.

Le festival souhaite proposer une offre de restauration de qualité et privilégie ainsi les offres intégrant des **produits de saison et faits maison**. Les produits issus de l'agriculture biologique sont à privilégier. À contrario, les produits issus de l'industrie agroalimentaire sont à limiter, car ils sont néfastes pour l'environnement et la santé (provenance des matières premières, suremballage...).

L'achat de produits locaux et de saison permet de réduire l'empreinte carbone, mais aussi de développer l'économie locale. Ces produits jouent aussi un rôle positif pour notre santé tant en termes de nutrition et de goût.

ACTION 2 : PROPOSER UNE OFFRE VÉGÉTARIENNE

Chaque stand s'engage à limiter l'usage de la viande et à proposer des menus végétariens pour minimiser les impacts sur l'environnement liés à l'élevage des animaux.

Le festival souhaite particulièrement **limiter les offres de viande rouge, les offres à base de viande blanche (poulet, dinde, porc) sont privilégiées.**

La consommation de viande doit être largement diminuée au niveau mondial ; et particulièrement la consommation de viande rouge qui équivaut à une émission de 27 kg de gaz à effet de serre, tandis que le porc représente 12,1 kg et le poulet 6,9 kg. CO₂ (GES, en équivalent CO₂ émis par kilogramme de viande produite).

¹ Article «[Pourquoi la viande est-elle si nocive pour la planète ?](#)» - Le Monde

ACTION 3 : UTILISER DE LA VAISSELLE ET DES CONTENANTS DURABLES ET/OU COMPOSTABLES

Le Festival de la Paille interdit l'utilisation du plastique à usage unique sur tous les stands, l'organisation incite fortement à l'**utilisation de vaisselle et de contenants durables et/ou compostables** tels que les emballages en carton non-blanchi, en papier, en bagasse de canne à sucre ou en bois.

Le festival est engagé dans une réduction des plastiques à usage unique en accord avec la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire qui vise à sortir du jetable. Pour rappel de la Loi sur le Plastique à Usage Unique, il est interdit d'en utiliser depuis le 1er janvier 2021, à l'exception des stocks à écouler. Vous retrouverez plus d'informations sur le site : <https://www.ecologie.gouv.fr/lutte-contre-pollution-plastique>.

Les stands s'engagent à respecter cette loi et à n'utiliser que les contenants prévus par la loi.

ACTION 4 : RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI

La production de déchets a un fort impact environnemental. Entre sa production, son transport et son recyclage, quand cela est possible, le déchet génère une consommation non-négligeable en énergie et en eau. Le mieux est donc de ne pas produire de déchets.

En ce sens, le festival demande aux stands de limiter la production de déchets. Plusieurs moyens peuvent être mis en place comme l'achat en gros des matières premières ou l'achat en vrac pour éviter le suremballage.

Il est également demandé aux stands de **respecter les consignes de tri du festival**, en accord avec la réglementation. Des bacs et bennes de tri sont mis à disposition des stands. Les consignes de tri sont affichées et des précisions peuvent être demandées à l'organisation en cas de doutes.

ACTION 5 : MAÎTRISER LA CONSOMMATION EN EAU ET EN ÉNERGIES

Depuis plusieurs années, le festival a défini une stratégie de réduction de la consommation en énergies et en eau. Cette stratégie porte aussi bien sur les déplacements, l'usage d'appareils électriques et la consommation d'eau de manière générale.

Le festival souhaite étendre ces actions aux prestataires et stands en leur demandant de s'engager dans la réduction des dépenses énergétiques.

Pour ce faire, il est demandé de travailler sur les mobilités des équipes et des matières **en privilégiant le covoiturage et en limitant les trajets entre les fournisseurs et le festival**. Il est également demandé de maîtriser la consommation d'énergies en utilisant des **éclairages LED** et en éteignant les appareils électriques lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Concernant la consommation d'eau, il est demandé aux stands de **ne pas laisser couler l'eau plus que nécessaire en veillant à bien refermer les vannes**. En cas de fuite sur le système mis à disposition, les stands doivent immédiatement en informer les organisateurs.

À noter que des fontaines à eau, avec bouton-poussoir, sont mises à disposition sur le site.



ACTION 6 : RESPECTER LES SOLS ET LA BIODIVERSITÉ

Le festival est organisé au cœur des montagnes du Jura, à Métabief, dans un écrin de verdure. La station de Métabief offre un panorama exceptionnel sur près de 300 sommets alpins, au cœur d'une nature généreuse et préservée.

Le respect de cette nature, des sols et de sa biodiversité est essentiel. Il est demandé aux stands de la respecter et de **ne pas laisser au sol de déchets, mégots ou toute matière provenant des stands et des équipes.**

Il est également demandé aux stands d'**utiliser des produits d'entretien écolabellisés** (NF Environnement, Ecolabel et Ecocert) pour réduire la pollution de l'air, de l'eau et des sols.



ACTION 7 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le festival lutte contre le gaspillage alimentaire. Il est demandé au stand d'**avoir une gestion proactive de son offre** en analysant la demande des premiers jours pour ne pas trop produire le dernier jour d'exploitation.

L'information des équipes doit être faite pour **limiter le gaspillage alimentaire.**

Il est demandé aux stands d'**informer le festival des restes en fin d'édition** afin d'organiser les dons alimentaires auprès d'associations locales.



ACTION 8 : PROPOSER UNE RESTAURATION SOLIDAIRE ET TRANSPARENTE

Les stands s'engagent à **respecter les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur** et à afficher les ingrédients, allergènes, origine et tarifs de leurs offres. Les festivaliers doivent être correctement informés. L'**affichage doit être clair, lisible et accessible à tous.**

Il est également demandé aux stands d'**assurer un accueil agréable et courtois** des festivaliers et de **garantir l'accès des personnes en situation de handicap** (comptoirs, signalétiques...).

